



Bac 2021 p.4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



et après? p.7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 797 du 25 avril 2020



L'édito

Cavalier seul

En période de crise sanitaire, la parole de l'État est attendue et scrutée. Elle doit éviter de nourrir l'anxiété, être mesurée. Coup de théâtre, le président de la République a annoncé un déconfinement à partir du 11 mai et la réouverture des écoles, sans exposer les conditions sanitaires nécessaires et sans prendre l'avis du Conseil scientifique. Très vite, il est apparu que cette date revêtait un aspect purement virtuel et obéissait à des objectifs de communication. Le gouvernement a été appelé à la rescousse pour tenter de donner corps aux propos d'E. Macron. J.-M. Blanquer, jamais le dernier quand il s'agit de s'exprimer, s'est précipité pour exposer un de ces plans hasardeux dont il a le secret ; plan, tout à la fois, vide sur la question des préconisations sanitaires et précis sur les dates et classes qui doivent reprendre. Le ministre de l'Éducation a claironné que ses propositions étaient le fruit de concertations avec les syndicats, les fédérations de parents d'élèves, les organisations lycéennes et les collectivités territoriales. Et tout cela en moins d'une semaine ! Qui peut sérieusement y croire ? Il faudrait d'abord s'entendre sur le terme de concertation. Une concertation véritable suppose un processus, des débats contradictoires, des réponses aux revendications... Ce n'est pas une écoute polie débouchant sur une décision unilatérale. Le ministre galope, nez au vent, et fait cavalier seul encore une fois ! L'élaboration des conditions d'une éventuelle reprise doit répondre prioritairement aux exigences de sécurité sanitaire, respecter l'expertise pédagogique des personnels et leur temps de travail. Le SNES-FSU ne transigera pas sur tous ces points. ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

Déconfinement

Quel monde pour demain ?



La crise sanitaire a confiné momentanément la crise sociale mais la colère est encore présente. L'occasion était donnée de réfléchir à un changement radical de société et de tracer des perspectives. Pour toute réponse, nous n'avons que des incertitudes, des recettes éculées et la confirmation qu'il faudra encore se serrer la ceinture. C'est non !

Les expressions se multiplient sur le « monde d'après » et les visions du monde sont plus que jamais opposées.

L'étiologie de la crise sanitaire actuelle donne lieu à de nombreuses considérations et remises en cause des choix de société actuels : errements du néolibéralisme, construction européenne plus soucieuse des marchés que des peuples, gestion de la crise sanitaire par le gouvernement...

La bourse ou la vie
Mais plus un déconfinement éventuel se précise, plus s'éloigne l'idée d'un changement radical de modèle et la nécessité de construire un nouveau contrat social fondé sur un programme de résolutions répondant aux besoins de la majorité des citoyens.

La pseudo unité nationale appelée par le président de la République a volé en éclats et la loi du profit a vite repris ses droits. Le Medef s'est empressé d'en profiter pour introduire de nouvelles brèches dans le droit du travail, autorisé en cela par les ordonnances prises par le gouvernement. La Fonction publique d'État comme la territoriale ne sont pas épargnées et les congés en partie sacrifiés. Le discours alarmiste sur la crise économique consécutive à la pandémie débouche sur des appels à travailler encore plus et plus longtemps, le cynisme poussant même certains à dire qu'il vaut mieux sacrifier quelques vies que de voir mourir des entreprises...

Régulièrement, les chiffres des dépenses engagées par l'État pour limiter l'effondrement de l'économie et la paupérisation de nombreux travailleurs sont égrenés par les médias (300 milliards pour la garantie des emprunts des entreprises aux banques, 24 milliards pour la compensation du

chômage partiel...) avec, à la fin, la même rengaine, toujours, « Il faudra rembourser ». Le gouvernement a privé la représentation nationale d'un débat sur le budget rectificatif qui aurait dû traiter de l'utilisation des crédits votés et des mesures fiscales à prendre, entre autres. Quant au ministre de l'Éducation, il maintient son refus d'annuler les suppressions de postes prévues dans le second degré et d'augmenter les recrutements alors que les inégalités se sont aggravées entre les publics scolarisés.

Construire demain
Or, chacun se souvient des belles paroles après la crise de 2008 qui ont conduit dans les faits à un endettement des États ; le sauvetage des banques et les politiques d'austérité budgétaire ont eu pour conséquences l'affaiblissement des services publics et du droit du travail. Pour que ne se reproduise pas le même

scénario, il est urgent que toutes les forces progressistes travaillent à un projet commun faisant la part belle aux questions d'égalité et de transition écologique, décliné en une série de propositions et revendications. Le SNES, avec

Travailler à un projet commun

la FSU, a travaillé à une plateforme sur l'après-crise sanitaire. La FSU est partie prenante de la tribune des 18 organisations rassemblant syndicats et associations « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », soutenue par plusieurs partis politiques. Il faut renforcer ce travail et le populariser, au risque de voir arriver au pouvoir l'extrême droite nationaliste ou de laisser le néolibéralisme poursuivre son action délétère, mâtinée en outre d'une restriction des libertés fondamentales. ■

Frédérique Rolet

* https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/tribune-plus-jamais-ca-18responsables-d-organisations-syndicales-associatives-et-environnementales-appellent-a-preparer-le-jour-dapres_3886345.html

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE FSU, CGT, SOLIDAIRES ET DES MOUVEMENTS LYCÉENS FIDL, MNL, UNL ET ÉTUDIANT UNEF



UN 1^{ER} MAI CONFINÉ MAIS COLLECTIF ET COMBATIF

#OnNeVaPasSeDéfiler



11 mai ou après On ne pas joue avec la santé

13 avril, 20h15, après 15 minutes d'un discours creux, E. Macron lâche LA phrase de la soirée « À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées ».

Surprise et stupeur : de nombreuses rumeurs circulaient, Jean-Michel Blanquer avait une nouvelle fois annoncé tout et son contraire, mais aucune concertation n'avait été engagée. Pendant que le président de la République poursuit son discours faussement lyrique, les professeurs rappellent quelques évidences : comment faire respecter la distanciation sociale dans des classes de 30 à 35 élèves, dans les couloirs exigus, à la cantine, au CDI, à la vie scolaire, comment vont faire les AESH, proches des élèves, quel quotidien pour les Psy-ÉN dans des CIO où, après les fusions, les locaux sont souvent trop petits ? Le 11 mai est une date sortie de nulle part, qui ne correspond à aucune préconisation scientifique et qui laisse trop peu de temps à une mise en place de règles élémentaires de sécurité.

Santé ou économie ?

Le lendemain, c'est la cacophonie gouvernementale : plusieurs ministres relativisent le 11 mai, dont J.-M. Blanquer. Ce dernier enchaîne une nouvelle fois les déclarations contradictoires, sur le caractère obligatoire de la reprise. Était-il au courant de cette date lorsqu'elle a été annoncée ?

Le SNES-FSU pose immédiatement des conditions claires en exigeant des garanties sanitaires (cf. ci-dessous) qui



Durant cette période, les professeurs ont redoublé d'efforts pour maintenir un lien pédagogique et éducatif avec leurs élèves. Malgré des conditions matérielles difficiles pour certains élèves, ils ont réussi à leur éviter un décrochage scolaire.

sont des préalables à toute reprise. En leur absence, la réouverture des établissements ne pourra pas se faire.

Les détracteurs du corps enseignant qui rongeaient leur frein depuis quelques semaines vilipendent alors des personnels couards qui refuseraient de participer à l'effort national. Le SNES-FSU rappelle quelques évidences à ces commentateurs du dimanche : les personnels ne comptent pas leurs heures pour les élèves et les familles, en particulier les plus défavorisées. Personne ne se satisfait de l'enseignement à distance. Le cœur de notre métier est dans la classe,

aux côtés des élèves, mais pas en sacrifiant la santé de chacun. Le ministre a présenté un calendrier précis de réouverture des établissements (11 mai, 18 mai puis 25 mai selon les niveaux) sans jamais avoir consulté les organisations syndicales. Le mépris, encore et toujours,

même en période de crise... Et toujours aucune garantie sanitaire ! Inacceptable.

À marche forcée, c'est non

Chacun se souvient aussi qu'à chaque fois que le ministre affirme « on est prêt », l'institution frôle le crash. Les

annonces sur les E3C ou les débuts de l'École à distance ne sont pas si loin pour que l'on ait oublié le volontarisme d'un ministre qui semble penser, systématiquement, que l'intendance suivra. Comment, en moins d'un mois, l'Éducation nationale pourrait-elle être prête pour cet immense défi ?

Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux avec une boussole : la préservation de la santé de tous. Il ne laissera pas les personnels et les élèves être mis en danger par des décisions hasardeuses. La santé ne se joue pas à la roulette russe de l'agenda politique. Avant le 11 mai, le 11 et après, le SNES-FSU sera à vos côtés. ■

Sophie Vénétiat

Retrait : un droit est un droit

Ce droit ne peut être laissé à l'appréciation de l'employeur. C'est l'usage de ce droit qui, en cas de désaccord avec l'employeur, est tranché par le juge.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 en pose les principes.

Un agent se trouvant dans « une situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité [...] » peut alerter « immédiatement l'autorité administrative compétente » et « [...] se retirer d'une telle situation » puisqu'il a « un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ». Voilà pour le principe.

C'est un droit individuel. Plusieurs agents peuvent l'utiliser mais toujours à titre individuel.

La notion de danger s'entend comme une menace directe pour la vie ou la santé de l'agent. L'argumentation doit reposer sur des éléments démontrant qu'il existe un motif raisonnable de penser que le danger grave et imminent existe. L'inquiétude et la peur ne sont pas des motifs. Le juge a une interprétation très restrictive du danger, de l'imminence et du raisonnable.

Il faut, avant de faire valoir ce droit, se retourner vers le SNES-FSU afin d'avoir les conseils pertinents pour se positionner en toute sécurité.

CHSCT Le vide sanitaire

Le matin du mardi 21 avril, le ministre de l'Éducation nationale annonçait, lors d'une audience à l'Assemblée nationale, qu'un protocole sanitaire était en cours d'élaboration...

L'après-midi, le ministère déclarait en CHSCT que tout restait à faire... et se donnait trois semaines pour le faire. Le ministre faisant le matin comme si le CHSCT n'existait pas, la délégation FSU a déclaré qu'elle ferait comme s'il n'avait rien dit.

Cette réunion extraordinaire du CHSCT ministériel le 21 avril, demandée par les organisations syndicales une semaine plus tôt, était la troisième visioconférence de l'instance depuis le début du confinement. Mais c'était la première à se tenir depuis l'annonce du président de la République sur une sortie de confinement à partir 11 mai.

Pour le SNES et la FSU, cette réunion devait être centrée sur les conditions sanitaires à respecter pour un retour dans les établissements. De nombreuses questions avaient été envoyées au ministère la semaine précédente... sans réponses. Aucun document préparatoire n'a été envoyé ni distribué durant la séance. Sur les 3 h 30 de réunion, une heure seulement a pu être consacrée à la question d'un protocole sanitaire national qui, pour l'heure, n'existe pas. Pourtant, le SNES et la FSU ont demandé dès le 3 avril une concertation sur cette question complexe. Le ministre avait semblé à l'écoute, mais sans rien engager...

Un protocole sanitaire national qui n'existe pas

Pour le SNES et la FSU, il n'était pas question, en CHSCT, de débattre d'une date de retour dans les établissements qui, en outre, doit dépendre d'un déconfinement général prenant en compte les risques en santé publique qu'entraînerait une décision prématurée. Il s'agissait, en CHSCT, de savoir ce que le ministère envisageait. Il doit en effet comme tout employeur évaluer précisément les risques en milieu professionnel et mettre en œuvre les règles de sécurité renforcées qui ne peuvent être la simple application des préconisations générales du ministère de la Santé.

Bas les masques !

Un protocole national, pour la FSU, ne doit donc pas s'arrêter au rappel des règles de distanciation, au type et au nombre de masques ou aux quantités de gel. Il faut organiser l'accès aux locaux, les sens de circulation, le nombre de personnes par pièce, définir un ensemble de protocoles et de normes, informer et former tous les personnels, les élèves et leurs parents... bref, une somme d'actions à planifier et qui ne peuvent être laissées à l'appréciation locale. Le ministère n'avait rien à proposer, mais la FSU a présenté en séance ce qu'il faudrait engager nationalement et sur chaque établissement pour mettre en œuvre un protocole sanitaire, tout en prenant en compte la réalité du travail.

La FSU a à nouveau demandé qu'une véritable concertation, impliquant le CHSCT, soit engagée et en urgence. Nous attendons la réponse du ministère. ■

Hervé Moreau

Rentrée 2020 Le second degré méprisé

Le ministre prétend que sa principale préoccupation est la réduction des inégalités. Les conditions de la rentrée de septembre qu'il organise, démontrent le peu de cas qu'il fait des collégiens et lycéens du service public.

Pour ne prendre que les moyens en personnels dans le second degré, le bilan de ce gouvernement est absolument dramatique. Le ministre assume de sacrifier personnels, collégiens et lycéens, dont l'offre de formation, les conditions d'accueil et de travail ne cessent de se détériorer.

En trois ans, ont été supprimés pas moins de 5 690 emplois de professeurs et 600 de personnels administratifs. Il n'y a eu aucune création d'emplois de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-ÉN, d'infirmiers, de médecins scolaires.

Dans le même temps, collèges et lycées accueillent près de 100 000 élèves supplémentaires. Cette hausse démographique va se poursuivre dans les années à venir. Pour septembre, le ministère n'a rien trouvé de mieux que de garder en « réserve » 350 emplois et d'en ponctionner 30 pour les missions d'inspection. Ce sont donc, en réalité, 820 emplois supprimés dans les académies à la rentrée 2020. Quand le ministère réinjectera-t-il les 350 emplois et le fera-t-il vraiment ?

Urgence

Avec la crise sanitaire et sociale, ce mépris est d'autant plus insupportable : les

besoins éducatifs à la rentrée vont être décuplés pour faire face aux difficultés des élèves, en particulier les plus fragiles. Les conditions de maintien du lien éducatif depuis la mi-mars nécessiteront en septembre des médiations, des heures d'enseignements, des dispositifs d'accompagnement ne pouvant se réaliser qu'avec des moyens humains supplémentaires.

Le ministre reconnaît d'ailleurs pour partie cette nécessité puisqu'il réinjecte 1 248 emplois dans le premier degré, et c'est heureux, pour les

difficultés particulières en milieu rural. Pourquoi collégiens et lycéens ne bénéficient-ils pas, eux aussi, de cette attention ? Où seront pris ces

5 690 emplois en moins en trois ans

emplois pour le premier degré ? Le ministre affirme qu'il ne s'agit en rien de redéploiements. Pourtant, les deux lois de finances rectificatives des 23 mars et 15 avril précisent clairement que « le plafond d'autorisation des emplois de l'État pour 2020 demeure inchangé ».

Ces moyens supplémentaires ne peuvent donc provenir que de redéploiements d'emplois au sein du ministère de l'Éducation ou entre les différentes missions de l'État. À moins que le ministère ne prépare un tour de passe-passe dont il a le secret.

Les personnels sont habitués mais pas vaccinés. Ils se sont vu imposer jusqu'à 2 heures supplémentaires depuis la rentrée 2019. Cette année encore, le ministre prétend compenser, sans conséquence, les suppressions par un recours accru aux heures supplémentaires.

Le SNES-FSU réclame l'attribution immédiate au second degré des 350 emplois « en réserve », un moratoire sur les suppressions et un collectif budgétaire permettant de vraies créations d'emplois dans le service public d'Éducation, afin de faire face aux besoins éducatifs ordinaires comme nouveaux. ■

Grégory Frackowiak



Baccalauréat Effets secondaires du contrôle continu

Le ministre a annoncé le recours au contrôle continu pour la session 2020, sauf pour l'épreuve anticipée de français (EAF), dont seul l'oral est maintenu. Une décision qui interroge et une première dans l'histoire du diplôme.

Le 6 avril, de manière aussi inattendue qu'opportune, Jean-Michel Blanquer annonce le recours au contrôle continu et « oublie » de préciser que cette décision, valable uniquement pour la session 2020, est due aux circonstances exceptionnelles que nous vivons et ne peut en aucun cas devenir la règle. Puis, le 21, il présente un plan de déconfinement progressif à partir du 11 mai. La seule certitude, c'est que tout est flou pour les élèves et les personnels.

D'abord, le ministre affirme que seules seront prises en compte les notes des premier et deuxième trimestres. Quid alors du rogaton de troisième trimestre annoncé ? Sera-t-il consacré au rattrapage pour les élèves « décrocheurs » ?



Il serait bien mal avisé de conclure que le contrôle continu est la solution. C'est, au contraire, tout le problème, qui plonge élèves et professeurs dans la plus grande confusion.

Permettra-t-il de nouvelles évaluations ? Et quelle valeur ces dernières pourraient-elles avoir ? Faut-il par ailleurs maintenir l'oral de l'EAF qui contraint les élèves à travailler seuls chez eux et qui pose, outre la question de fond des inégalités, celle brûlante de la sécurité sanitaire ?

Une évaluation fiable repose sur la clarté des objectifs définis et des finalités. Elle est rassurante pour les élèves en ce sens qu'elle est stable, fiable, fixée dans ses principes. Or, ici ne règnent qu'incertitudes et petits

arrangements en fonction de la valse-hésitation des annonces.

Passage compliqué

Les situations sont diverses selon les disciplines. En langues vivantes, certains élèves ont déjà passé l'épreuve de compréhension orale. Que devient leur note ? En SVT, de nombreux collègues ne notent pas les travaux pratiques réalisés en cours d'année qui préparent à l'épreuve des ECE. Imposable, donc, de prendre des notes de contrôle continu de TP pour remplacer la note de l'examen.

Dans la voie technologique, concernant l'épreuve de projet, la situation

n'est pas la même pour toutes les séries. Les activités de projets sont parfois évaluées en cours d'année et/ou en épreuves terminales et les coefficients sont variables d'une série à l'autre. Il faut donc des dispositifs propres à chacune des séries.

En langues anciennes, l'oral facultatif voyait les points au-dessus de la moyenne obtenus à l'épreuve multipliés par trois et la réforme prévoit qu'à l'avenir, ce soient les points de la moyenne du contrôle continu qui subissent cette opération avant d'être adjoints au total. Bascule-t-on dès cette année vers ce système ?

Au-delà des spécificités disciplinaires, quid des élèves qui se présentent à l'examen en candidats libres ? Considérer que le contrôle continu simplifie les choses, c'est décidément méconnaître la réalité du terrain.

Réexaminer la situation

Pour le SNES-FSU, les jurys de baccalauréat devront permettre d'analyser les notes au regard des dossiers des élèves, afin qu'ils ne soient pas pénalisés, alors même que le « tout contrôle continu » renforce « l'effet lycée ».

L'intérêt des épreuves nationales et terminales réside dans la reconnaissance du diplôme, détaché de l'image plus ou moins prestigieuse de l'établissement dans lequel il a été préparé. L'utilisation des notes de l'année pour l'obtention du baccalauréat ne peut donc être qu'exceptionnelle. Il serait

Quid du DNB ?

Un arrêté cadrant la session 2020 paraîtra en mai-juin avec pour objectif affiché de demeurer au plus proche de l'examen existant, tout en neutralisant les 100 points habituellement dévolus à l'oral. Le brevet serait donc évalué sur 700 points : 400 de bilan de fin de cycle et 300 d'épreuves écrites remplacées par les moyennes annuelles de la discipline concernée (ou des trois pour l'épreuve de sciences et technologie). Les points d'option seraient quant à eux maintenus. Tout semble indiquer qu'en fin d'année, on fera l'économie, non seulement de la préparation précipitée à l'oral, mais aussi de la course à l'évaluation, puisque seules les notes ante-confinement seront prises en compte.

bien hasardeux dans ce contexte de considérer que le contrôle continu règle tout. C'est pourtant la petite musique que l'on entend en ce moment et qui tente d'étouffer la cacophonie qu'engendre ce dernier.

Avant le confinement, un calendrier de réunions du comité de suivi de la réforme du lycée était acté pour arriver à des propositions d'évolution pour l'année 2020-2021, notamment des aménagements de programmes. Le SNES-FSU continue pour sa part d'exiger une remise à plat de la réforme du lycée et du bac. ■

Sandrine Charrier

Bac 2021 Coûte que coûte

Maintien des oraux des épreuves anticipées de français, prise en compte des épreuves communes de contrôle continu : le ministre veut affirmer que la réforme du bac aura bien lieu

Alors que les épreuves finales du bac en Terminale sont annulées et, au mépris des contraintes sanitaires, le

ministère envisage donc de convoquer plus de 450 000 élèves pour les oraux de français, dès la fin du mois de juin, et ce, quel que soit le plan de déconfinement.

Au-delà du fait que l'on voit mal comment la sécurité sanitaire pourra être garantie, l'entêtement du ministère à ignorer les contraintes de l'épreuve ne peut qu'étonner. Certes, le nombre de textes à présenter a été réduit (15 dans la voie générale et 12 dans la voie technologique) mais le nouveau programme et ses exigences

met d'autant plus les élèves en difficulté que le temps de préparation en classe aura été réduit. Les contraintes pédagogiques et sanitaires imposent de renoncer à ce projet.

Adviene que pourra

Si la seconde session des E3C est « neutralisée », la foire aux questions ministérielle précise que la première session doit avoir lieu partout où cela n'avait pas été possible auparavant, dès que « les conditions de réouverture des établissements le permettront ». Quoi qu'il en coûte, il faudrait donc maintenir l'illusion d'un bac Blanquer qui tiendrait la route. Et pourtant, les réformes des lycées et du bac ne devraient pas se mettre en place dans un contexte où la crise sanitaire décuple les effets néfastes de la nouvelle organisation des enseignements en creusant les inégalités scolaires, sociales et de genre. Comment envisager de reprendre à la rentrée 2020 comme si de rien n'était ? Le SNES-FSU appelle à mettre en place une organisation transitoire des enseignements et du baccalauréat, le tout articulé avec des allègements de programmes. Les épreuves de la session 2021, regroupées à la fin de l'année de Terminale, laisseraient davantage de temps à chacun de s'approprier programmes et de consolider les apprentissages. ■ Claire Guéville

BTS 2020 Sous conditions

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière les défauts majeurs des référentiels de BTS auxquels il apparaît nécessaire d'apporter des corrections.

Ces référentiels divergent dans leur forme et prennent peu en compte les différents modes d'acquisition du diplôme et les stages en entreprises, qui peuvent aujourd'hui avoir des durées et des organisations extrêmement différentes d'une spécialité à l'autre.

Pour cette session, qui reposera essentiellement sur la prise en compte du livret scolaire, le SNES-FSU demande que :

- pour chacune des spécialités de BTS, les livrets scolaires aient tous la même forme sur tout le territoire, que les IPR précisent rapidement aux enseignants comment remplir ces livrets et que les marges de manœuvre des jurys soient définies ;
- dans la mesure où une partie de la certification repose sur des contrôles en cours de formation déjà effectués, les candidats des établissements non

habilités à évaluer en CCF passent l'examen à la session de septembre ;

- la session de septembre ait lieu au cours de la première quinzaine de septembre.

Interruption temporaire de travail

Dans les entreprises, les apprentis sont souvent soit au chômage, soit en télétravail, les CFA ont rarement mis en œuvre une « continuité pédagogique ». Ainsi, le niveau de qualification des jeunes apprentis se pose, et une validation en session de septembre serait seule de nature à garantir cette qualification.

Compte tenu de la situation en mai-juin, certains stages en entreprises de première année ne seront pas effectués. Nous demandons qu'ils

soient repoussés, ramenés à 4 semaines au premier trimestre de la seconde année, de façon à conserver une approche de connaissance des entreprises pour les étudiants sans obérer trop le temps de formation de seconde année.

À l'avenir, les enseignants des filières technologiques et professionnelles devraient être incontournables pour reconstruire des formations répondant aux enjeux stratégiques de développement économique, environnemental et social. ■ Thierry Reugades



Limites du Bac Blanquer : les inégalités sont criantes.

SNU : l'acharnement

Malgré la situation économique et sanitaire exceptionnelle, le gouvernement s'acharne à maintenir la session 2020 du SNU (service national universel) qui coûtera 30 millions d'euros ! Cette dépense, sans intérêt, doit être réinvestie dans l'éducation nationale qui en a bien besoin.

Le calendrier est inversé : la mission d'intérêt général de proximité se déroulerait en juin ; la période de regroupement en internat est reportée à plus tard. La crise sanitaire amenant à annuler tous les grands événements collectifs, il est impensable que le gouvernement maintienne un dispositif envoyant des milliers de jeunes dans diverses structures associatives.

Le SNES-FSU demande la suspension du SNU 2020 et l'annulation du projet de généralisation d'un dispositif initialement mal conçu.

Les jolies colonies de vacances

« Il y a un enjeu social, qui existe déjà indépendamment de la crise » car « Il y a trop d'enfants qui ne bénéficient pas d'un droit aux vacances et les vacances seront un peu particulières cette année », a estimé le ministre devant les députés réunis en commission ce mardi 21 avril. Il y aurait trois catégories de dispositifs, à savoir : des colonies



de vacances dites « éducatives » avec des séjours longs organisés par les organisateurs classiques de ce type de séjour mais enrichis par des subventions et le label « Nation apprenante », un renforcement du programme « École ouverte » avec possibilité d'ouvrir les deux mois d'été, et des modules de soutien individualisés. Le ministre voit dans cette période l'occasion d'articuler les apprentissages liés au sport, à la santé, à la culture et au civisme. À l'entendre, ce serait presque une aubaine ! Tout deviendrait donc « apprenant », y compris les vacances ! Reste à savoir l'essentiel. Comment et avec qui ?

Non-titulaires Garantir leurs droits AED En première ligne

Les interventions du SNES et de la FSU ont permis d'obtenir la prolongation de la plupart des contrats en cours.



Les personnels non titulaires cumulent les difficultés. À la précarité de leur statut s'ajoutent les difficultés liées à la crise sanitaire : le SNES et la FSU agissent pour garantir leurs droits.

En l'absence de cadrage national, le « dispositif de prorogation des contrats » du gouvernement donne lieu à des applications très contrastées selon les académies. Ainsi, dans les faits, seuls les remplacements de personnels en congé longue maladie ou longue durée ont permis la prolongation des contrats, le comité médical devant être obligatoirement réuni pour statuer sur une reprise des titulaires concernés. Dans tous les autres cas, la prolongation dépend comme d'habitude de la date de reprise du titulaire. De même, aucun nouveau contrat ne semble avoir été établi pour assurer un nouveau remplacement depuis le 16 mars. La FSU est de nouveau intervenue en avril auprès du secrétaire d'État Olivier Dussopt à ce sujet ; elle a rappelé la demande de suspension du décompte des 4 mois d'interruption à ne pas dépasser, condition pour bénéficier d'un CDI. Le secrétaire d'État a répondu uniquement sur ce dernier point, en précisant que cela « mérite en effet examen » (sic). Le SNES et la FSU veilleront à rappeler ces deux points déterminants pour le recrutement des agents contractuels !

Les annonces du ministre de l'Éducation nationale sur le report des oraux des concours internes en septembre

ont déclenché un profond sentiment d'injustice et de mépris chez les candidats.

Oral aux calendes grecques

Le SNES-FSU a immédiatement fait valoir auprès de la DGRH les graves conséquences que ce report pouvait avoir pour les candidats : préparer les oraux, alors que les candidats sont confinés avec leur famille et soumis aux exigences du télétravail et de la continuité pédagogique ; sacrifier les congés estivaux alors que la situation

rend indispensable une respiration...

Le SNES-FSU a demandé un collectif budgétaire afin que tous les candidats admissibles soient déclarés admis. Dans l'hypothèse où le ministère maintiendrait son calendrier, le SNES-FSU exige le ré-emploi des contractuels, la prolongation des congés-formation... Il continue d'intervenir afin que les concours internes soient organisés suivant le même calendrier que les concours externes, soit en juin-juillet. ■

Jocelyne François et Nadine Krantz

Les AED ont largement contribué à maintenir le contact avec le maximum d'élèves depuis le début du confinement.

Ils ont utilisé le plus souvent leurs propres moyens de communication sans compter leur temps. Une fois n'est pas coutume, le ministre ne les a pas oubliés et les a gratifiés d'une vidéo spécifique. Mais aujourd'hui, ce ne sont pas de remerciements dont les AED ont besoin, mais d'une vraie reconnaissance de leur rôle et de leur professionnalisme. Il serait notamment scandaleux que les AED soient oubliés pour le versement de la prime Covid-19 comme ils le sont pour la prime REP.

La sécurité des personnels et des élèves passera par la capacité à faire appliquer les gestes barrières. Les AED sont quotidiennement confrontés à des situations spécifiques qui devront être prises en compte.

On pourrait tenter de lister ces situations et des réponses possibles à y apporter, mais on prendrait alors le risque de perdre de vue l'immense disparité des établissements, en termes de taille bien sûr, mais aussi de configuration des locaux, de présence d'internat ou de niveau d'équipement.

La préparation du déconfinement est une phase cruciale pour les AED aussi. Le pire serait de commencer par définir des objectifs d'accueil et d'encadrement auxquels on adapterait ensuite les conditions de sécurité sanitaires. À l'inverse, la situation impose que, dans chaque établissement, les

personnels qui vont être en première ligne face aux flux d'élèves soient étroitement associés à l'organisation de la reprise, dans le respect des conditions posées par l'intersyndicale dans son courrier au ministre Blanquer (<https://www.snes.edu/Reprise-le-11-mai.html>) ■

Emmanuel Séchet

Soutenir l'emploi dans les GRETA

Les personnels de la Formation Continue des Adultes tout comme leurs collègues de la formation initiale subissent les mesures de confinement ; or, l'obligation de travail à distance n'est pas toujours possible faute de moyens techniques et financiers des stagiaires. Les salaires de base des personnels permanents des GRETA et des GIP semblent maintenus, y compris pour les contractuels en CDD, et l'institution assure qu'il n'y aura pas de licenciements. Pourtant, dans un contexte de réduction des actions de formation, la question des moyens du maintien des salaires se pose. Il est indispensable que les académies mobilisent les Fonds Académiques de Mutualisation souvent sous-utilisés. Car il y a à nouveau un grand risque pour la santé financière des GRETA, et par conséquent pour le maintien de l'emploi à court terme. Tous les personnels de ces structures assurent une mission de lien social, auprès de publics parfois fragiles. Une politique de soutien des GRETA est donc absolument nécessaire.

CIO Quel déconfinement ?

Depuis le 17 mars, les CIO sont fermés, les Psy-ÉN et DCIO travaillent à distance avec peu de moyens.

Ils continuent à assurer leurs missions pour maintenir le service public, garder le contact avec les élèves, les équipes d'établissement, lutter contre le décrochage scolaire, soutenir psychologiquement les équipes, les élèves et les parents selon des modalités nouvelles.

Une ouverture progressive des établissements scolaires devrait se faire à partir du 11 mai. Dans les CIO, les conditions respectant la santé des personnels et des usagers devront être assurées.

Il faut prévoir un temps d'échange en équipe (en visioconférence ou en présentiel selon la taille de l'équipe) pour organiser le travail des Psy-ÉN et du personnel administratif, faire le point sur la situation au CIO, dans les EPLE afin de prévoir des interventions en fonction des besoins les plus urgents. Par ailleurs, la reprise au CIO ou en établissement ne pourra se faire que si les conditions sanitaires sont respectées (protection des personnels - masques, gel hydroalcoolique, vitre

de protection au besoin... - respect des distances de sécurité, nettoyage des locaux...). L'accueil devra se faire sous forme de rendez-vous espacés pour que les personnes ne se croisent pas. Les spécificités de chaque CIO doivent être prises en compte (nombre de personnes, configuration des locaux...), il est également indispensable de les doter de matériels pour les personnels qui continueront de travailler à distance.

Mesures d'urgence

La crise sanitaire a mis en évidence l'incurie avec laquelle le MEN a traité les CIO et le mépris qu'il a manifesté pour leur rôle dans sa communication sur l'orientation. Il faut que le calendrier de certaines opérations d'orientation soit revu car nombre d'élèves et de familles n'ont pas la disponibilité psychologique pour aborder sereinement les questions d'avenir. Les Psy-ÉN ne seront pas les instruments d'une orientation précipitée, sous pression. Ils comptent bien exercer toutes leurs missions de suivi, d'accompagnement psychologique et d'aide à l'élaboration et à la réalisation des projets d'orientation. ■

Géraldine Duriez

Vie scolaire Quel billet de rentrée ?

La réouverture des établissements soulève des questions très concrètes pour les CPE. Sans véritables réponses !

« Placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel. » Cette définition de la vie scolaire, si chère au métier de CPE, n'a jamais été autant mise à l'épreuve. Après une entrée dans le confinement non anticipée, le ministre nous offre le spectacle d'une improvisation pour les modalités de reprise.

Un besoin social

La réouverture des établissements, même progressive, met en lumière des enjeux sanitaire, organisationnel, éducatif et pédagogique.

La première indication apportée par le ministre a concerné l'effectif d'élèves, à éventuellement réduire afin d'assurer le respect des gestes barrières au sein de la classe, alors que les espaces de vie scolaire étaient oubliés : demi-



Cantines ouvertes : élèves exposés

pension, couloirs, cour de récréation, salle de FSE et maison des lycéens, sanitaires, internat (enjeu majeur de la reprise). Laisser fermés internats et demi-pensions conduirait à creuser davantage les inégalités sociales, mais leur ouverture exige qu'en soient réunies toutes les conditions. Des interrogations se posent également sur la gestion des flux et des personnes, sur l'accueil aux entrées et sorties d'établissements, sur les regroupements dans les transports scolaires.

La question des moyens sanitaires mis à disposition reste posée. *Quid* des élèves et personnels à risque et vulnérables ?

Loin d'exempter notre institution de ses responsabilités, il nous faut penser en équipe les conditions d'accueil dans les semaines à venir.

Penser et construire la reprise

Pas de précipitation, pas d'injonctions hors-sol de nature à mettre en jeu la sécurité, ni de surenchères locales : un cadre national doit être fixé. Mais un retour décalé des personnels et des élèves est indispensable pour définir collectivement des objectifs éducatif et pédagogique à cette reprise, et organiser ensemble la prise en charge (éducative, sociale, psychologique, médicale, sanitaire) des élèves. Personne ne sortira de cette crise comme il y est entré et la rentrée de septembre se construit aussi dès aujourd'hui. Pour les CPE, le suivi éducatif des élèves reste plus que jamais la mission prioritaire, notamment pour ceux qui auront été les plus fragilisés. Cette crise sanitaire et économique nécessite bien plus que du bricolage et de la communication. Elle doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux, dans le cadre d'un plan de relance pour la rentrée 2020. ■

Olivier Raluq

AESH : vigilance renforcée

L'accompagnement à distance a souvent été frustrant et parfois impossible du fait de certains handicaps. Les AESH ont néanmoins assuré leurs missions autant que faire se peut pendant le confinement. Ce qui a parfois occasionné des frais. La prime Covid-19 doit donc aussi les concerner. La reprise sera inévitablement compliquée du fait de la nécessaire proximité avec les élèves accompagnés. Les gestes barrières seront dans certains cas impossibles à mettre en œuvre. Dans de telles situations, pour la sécurité de tous, aucun retour en présentiel ne doit pouvoir être imposé sans que les AESH et les élèves accompagnés ne bénéficient de tests sérologiques. Et dans tous les cas, la plus grande vigilance doit s'imposer, en lien avec les équipes et les CHSCT.

CA et déconfinement : à chacun ses responsabilités !

Certains pourraient envisager de faire porter aux conseils d'administration ou aux comités hygiène et sécurité des établissements une responsabilité qu'ils n'ont pas à endosser. Pour le SNES-FSU, CA et CHS ne peuvent être décisionnaires sur les questions sanitaires de reprise. Ils n'en ont aucunement la compétence. Cela n'enlève rien à la force (y compris juridique) d'un avis donné par l'un et l'autre. Ils sont de plus des outils, dans un contexte de mobilisation collective, dont élus et sections syndicales peuvent se saisir pour alerter et faire respecter la sécurité des élèves et des personnels. L'analyse complète du SNES sur la place du CA et CHS dans cette période est à retrouver ici : <https://www.snes.edu/CA-et-deconfinement-a-chacun-ses-responsabilites.html>

Bac : un hors contrat hors contrôle

Samedi 4 avril. Le matin, le ministre annonce que les élèves de l'enseignement privé hors contrat passeront le bac en septembre. Le soir, il affirme que ce sera finalement en juillet, comme tout le monde, avec examen du « livret scolaire » des candidats au jury d'admission. Alors que l'État n'exerce aucun contrôle pédagogique sur ces établissements en raison de leur statut, Jean-Michel Blanquer fait donc le choix politique de se dédire publiquement pour favoriser encore un peu plus toutes sortes d'officines au mépris de l'intérêt des élèves et de la responsabilité de l'État de fixer un niveau d'exigence minimal pour l'obtention du diplôme. Nul doute que, depuis le revirement ministériel, la planche à « livret scolaire » tourne à plein régime dans toutes les boîtes à bac et autres instituts de la Providence !

pendant la crise On continue l'action... syndicale

Établissements scolaires et locaux du SNES-FSU fermés, la vie syndicale telle que nous la concevons, c'est-à-dire au plus près des collègues, aurait pu subir les effets collatéraux du confinement. Au contraire, la continuité syndicale s'est rapidement organisée, afin d'être aux côtés des collègues, dans toutes les situations, même dans un contexte de crise sanitaire, confirmant ce qui constitue l'ADN du SNES-FSU : la proximité et l'efficacité.

en France Sans relâche

Dès le début de la crise, les questions ont afflué. Le rythme s'est accéléré avec la fermeture des collèges et lycées. Les ordres et contre-ordres se sont enchaînés entre un gouvernement qui annonce des mesures strictes de sécurité et une hiérarchie de l'Éducation nationale obnubilée par l'idée de mettre les personnels au travail en présentiel. Dès l'annonce des premières mesures, le SNES-FSU a produit et mis à jour quotidiennement une foire aux questions relatives aux droits de toutes les catégories de personnels : professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH. Les conseils sont précis et personnalisés. Largement diffusée par différents canaux (mails, réseaux sociaux), elle a été un point d'appui pour de nombreux collègues afin de faire valoir leurs droits.

Le SNES-FSU s'est réorganisé. Les militants sont confinés mais assurent de chez eux des permanences téléphoniques ou électroniques pour répondre aux interrogations des collègues : mutations, obligations de service, rémunération, concours, titularisation, conditions de travail dans les établissements ou à distance, situation des personnels en poste à l'étranger... tous les secteurs du SNES-FSU sont mobilisés.

Confinés mais pas isolés

Les instances du dialogue social ne peuvent plus avoir lieu en présentiel. Qu'à cela ne tienne, le SNES-FSU s'organise pour participer en visio ou audioconférence aux réunions avec le ministre, les services du ministère ou les recteurs, pour faire valoir les droits des personnels, témoigner de la réalité du quotidien des collègues : charge de travail, problèmes posés par le maintien du lien avec les élèves... Faut-il y voir un hasard ? L'administration change rapidement de discours, passant des injonctions pédagogiques



aux louanges à la gloire des personnels...

S'il est impossible de tenir une heure d'information syndicale ou un stage académique, il est possible de réunir virtuellement plusieurs centaines de collègues ! Le SNES-FSU innove et lance ses Facebook live à un rythme hebdomadaire sur des sujets d'actualité brûlante : le premier direct a ainsi été organisé trois heures après les annonces du ministre sur le DNB et le bac, et le troisième, 48 heures après les annonces du Président sur une reprise progressive le 11 mai. 30 à 45 minutes d'échanges en direct, sans filet, pour répondre aux questions mais aussi construire l'action syndicale de demain.

Si l'expression « continuité pédagogique » est venue s'ajouter au dictionnaire des termes vides et creux de l'Éducation nationale, celle de « continuité syndicale » a montré toute sa réalité et sa force dans ce contexte exceptionnel. Crise ou pas, les militants du SNES-FSU restent engagés à vos côtés ! ■

Sophie Vénétitau

à Paris En mouvement

À contexte exceptionnel, réponse adaptée. Les militants du SNES-FSU Paris ont immédiatement réagi pour répondre aux nombreuses interrogations des collègues concernant les mutations intra-académiques. En temps normal, en période de saisie des vœux, les militants organisent des entretiens individualisés avec les adhérents et une réunion ouverte à tous pour présenter les règles du mouvement. Ils assurent aussi la permanence téléphonique.

Dès l'annonce du confinement, les locaux de la section ont été fermés au public et il a fallu procéder différemment : la permanence a été basculée sur les téléphones des militants. Outre les appels, ce sont plus d'un millier de mails qu'il a fallu gérer à distance en l'espace d'un mois, avec des pointes à certains moments (une centaine par jour). Les militants du secteur emploi



ont assuré, en deux semaines, plus de 200 entretiens téléphoniques individuels avec les adhérents.

« SNES Paris, je vous écoute... »

Confinés, eux aussi, ils ont jonglé entre appels syndicaux, vie professionnelle et vie personnelle. Néanmoins, le retour des collègues a été chaleureux et ils ont salué à plusieurs reprises la disponibilité de la section académique. Souvent perdus et sans réponses face à une administration ne communiquant que très peu, ils ont su trouver un conseil fiable et rassurant. Ce travail syndical est d'autant plus nécessaire

Sur tous les fronts

- **Toulouse** - Audience à l'INSPE. Interventions sur la situation des stagiaires et les examens (semaine du 20 au 26.04)
- **Rennes - Non-titulaires** : au vu de la situation, interventions pour neutraliser la période de 4 mois sans interruption nécessaire pour accéder au CDI
- **Strasbourg** - Enquête en ligne (site académique) sur les conditions de travail des personnels en période de confinement
- **Clermont** - Lettre au recteur pour dénoncer l'absence de prise en compte du travail des Psy-ÉN pendant le confinement
- **Montpellier** - Visioconférence avec la rectrice (le 20.04) sur la réouverture progressive des établissements

aujourd'hui que, sans cela, avec la suppression des compétences des CAPA, les collègues se retrouvent parfois seuls face à l'arbitraire.

Le SNES-FSU n'a pas attendu pour interpellier l'administration sur les inquiétudes des candidats et les problèmes techniques potentiels, notamment sur la nécessaire adaptation des procédures pour renvoyer les confirmations de demande. La section a alerté sur les problèmes rencontrés par certains candidats ne recevant pas leur confirmation et demandé un report des dates de retour de celles-ci. La section académique du SNES-FSU a dénoncé l'effet encore plus délétère des suppressions de postes sur les établissements et sur les collègues dans le contexte actuel. Elle a informé ses adhérents à chaque étape des modalités et des dates de retours des confirmations, les a rassurés et conseillés à la première difficulté technique ou quand le rectorat était aux abonnés absents.

Confinés peut-être mais plus que jamais sur le terrain ! ■

Laëtitia Favre et Nathalie Dehez

à Aix-Marseille CHSCT, plus que jamais !

N'en déplaise aux promoteurs de la loi du 6 août 2019 dite de « Transformation de la Fonction publique », qui prévoit leur suppression, les comités Hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) sont indispensables et la crise actuelle le démontre avec force.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, les CHSCT se réunissent toutes les semaines par visioconférence depuis le début de la crise sanitaire. Le CHSCT est un lieu de concertation où l'administration, ses conseillers techniques et les représentants des personnels ont eu à élaborer des préconisations pour

un accueil sûr des enfants de soignants, pour un usage raisonné de l'enseignement à distance ou du travail à distance des personnels administratifs. Il s'est agi de prévenir la propagation rapide de la pandémie tout autant que les risques psycho-sociaux en situation de travail confiné. Dès aujourd'hui, il s'agit d'élaborer des préconisations pour une reprise de l'enseignement en présentiel qui, le moment venu, respecte et concrétise la priorité à la santé publique. Pour les personnels, les élèves et leurs familles, nous sommes au rendez-vous. ■

Laurent Tramoni

à Lille Continûment mobilisés



À Lille, comme ailleurs, la continuité pédagogique a produit son lot de dérives. Soupçonnés d'aller aux fraises, les collègues ont subi une pression insupportable de certaines directions d'établissement. Culpabilisation ou inquiétude par rapport aux particularités sociales de notre académie, ils ont intériorisé ces pressions. L'institution aurait dû les aider à prendre du recul. Elle les a laissés se servir d'outils numériques non conformes et faire des propositions pédagogiques peu adaptées à la situation sociale des élèves.

Répondant aux très nombreux mails, la section académique les a informés de leurs droits et les a rassurés. Une audience intersyndicale a été obtenue et nous avons dénoncé toutes ces dérives en CHSCTA. L'institution a alors

changé de ton, ne renonçant pas toutefois aux injonctions contradictoires. Nous restons vigilants, notamment en cette période où l'on parle de « déconfinement » et où des établissements commencent à évoquer des réunions en présentiel même avant le 11 mai. De plus, les oraux de l'EAF sont maintenus sans prise en compte de la discontinuité pédagogique, forcément source d'inégalités, *a fortiori* dans notre académie.

Il est urgent de se pencher sur les modalités et moyens mis en œuvre à la rentrée de septembre (programmes revus, travail en effectifs allégés, etc.) afin de pallier cette discontinuité. Nous avons déjà interrogé la rectrice sur cette question et le ferons systématiquement dans toutes les instances. ■

Odile Deverne

économie Quel autre monde après la crise ?

La crise dans laquelle nous sommes plongés est sanitaire mais elle est bien liée aux activités humaines. Le changement de modèle est indispensable, mais rien n'est joué.

d'une partie des échanges internationaux va remodeler le tissu économique. Beaucoup misent sur le redémarrage et la grande majorité des personnes l'espère d'une manière ou d'une autre. Mais certaines activités non réalisées aujourd'hui ne seront pas compensées par un rebond d'après crise. Autant un ravalement de façade entamé ou programmé devra être terminé ou réalisé, autant la coupe de cheveux, la sortie au restaurant ou le spectacle de théâtre du mois d'avril sont économiquement perdus. De même pour les trajets en avion et certaines compagnies aériennes ont déjà mis la clé sous la porte. Les mesures de soutien aux entreprises visent à limiter ces pertes ou reconfigurations économiques définitives,

mais elles ne les éviteront pas toutes.

La crise aura d'autres effets difficiles à anticiper, par exemple, dans le domaine du télétravail. Certains y voient une occasion extraordinaire de booster le capitalisme numérique et prétendent qu'on sortira de cette période avec des gains de productivité. Certes, une partie des actifs ont dû renforcer leur pratique de l'outil numérique, avec un effet d'apprentissage. Mais on aura aussi approché les limites humaines et économiques du télétravail, les risques qu'il engendre en matière de désocialisation, d'intensification, de

perte de sens de certaines activités et de rupture renforcée des frontières entre vie personnelle et professionnelle. Le sens que l'on donnera au numérique n'est pas joué.



Un déconfinement progressif à partir du 11 mai est le signe d'un choix très idéologique. Que sont les belles promesses de changement radical faites la main sur le cœur devenues ?

remis en cause ? Pas sûr. Dès le début de la crise, des défenseurs du libéralisme économique ont appelé l'État et l'Europe au secours des entreprises et de la finance mais ont souligné qu'il faudrait un retour très rapide à la rigueur budgétaire tout en demandant de nouvelles baisses de cotisations et d'impôts. L'équation peut être terrible pour les dépenses publiques. De même, le système de protection sociale et les services publics ont été salués, en particulier pour leur rôle « d'amor-

tisseur » de crise, « lorsque le destin frappe » (E. Macron). C'est peut-être sincère mais le risque est grand, dans le cadre d'un grand retour des coupes budgétaires, de reléguer les services publics et la protection sociale à une fonction de filets de sécurité. Il faut à l'inverse, pour changer de système, défendre l'idée que ce sont des instruments essentiels de développement du bien-être, au centre du changement de système et de la transition écologique. ■

Néolibéralisme

Pour Adam Smith, théoricien classique du libéralisme économique, l'intervention de l'État est contraire à l'intérêt général car elle ne fait que perturber l'allocation optimale des ressources. Mais elle se justifie néanmoins pour assurer les fonctions régaliennes (sécurité et justice) et la fourniture pour tous de services considérés comme essentiels, notamment l'éducation et les soins. Le néolibéralisme va plus loin, en s'appliquant à étendre les logiques marchandes à toutes les sphères sociales. La production des services publics est ainsi en partie confiée au secteur privé et lorsqu'elle reste prise en charge par l'État, elle doit se plier à un impératif de rentabilité et de performance, au détriment de l'égalité d'accès pour tous les bénéficiaires et des conditions de travail des agents.

Hervé Moreau

Les services publics au cœur du changement de système

La crise sanitaire est devenue immédiatement une crise économique d'une ampleur exceptionnelle et d'une nature inédite. Elle touche à la fois l'offre et la demande et, contrairement à celle de 2008, elle n'a pas découlé d'une crise financière, même si l'ombre d'un krach planait fin 2019.

Nous pouvons y voir une crise structurelle, une remise en cause d'un modèle néolibéral qui nous entraîne vers un désastre écologique et humain. Mais tout le monde ne l'interprète pas ainsi et rien ne permet de dire aujourd'hui que le monde d'après ne sera pas encore plus libéral, concurrentiel et désastreux.

Des effets sur le tissu économique

Ce qui est certain, c'est que l'arrêt brutal des nombreuses activités en raison du confinement et du blocage

EHPAD Droit dans le mur

Malgré des alertes répétées, les EHPAD sont entrés dans la crise en étant déjà à bout de souffle, ce qui a aujourd'hui des conséquences catastrophiques.

Le gouvernement ne peut feindre d'être surpris par la tragédie en EHPAD : depuis 2018, les syndicats de personnels, les organisations de retraités du groupe des 9 ont multiplié les alertes, dénonçant l'extrême difficulté que rencontrent les personnels pour faire face à leurs missions. Et les quelques subsides accordés au secteur se sont révélés bien maigres pour réussir à affronter le choc de la pandémie.

Même si le confinement drastique, avec des conséquences terribles sur le bien-être et la santé psychique, a permis de réduire la diffusion du virus, les pensionnaires des EHPAD représentent aujourd'hui près de 40 % des malades décédés du Covid-19. Le manque de moyens matériels et humains à l'hôpital s'est révélé dramatique pour ceux qui ne sont pas toujours admis en réanimation lorsqu'ils sont gravement touchés par la maladie. Pour soulager les patients en fin de vie restés dans les EHPAD, le décret du 28 mars 2020 a autorisé les médecins de ville à prescrire aux malades du Covid-19 un sédatif puissant, le Rivotril.

De la considération

Des milliers de morts sont encore à craindre faute de moyens suffisants. Certes, Olivier Véran a lancé une opération massive de dépistage afin d'isoler les résidents atteints mais dans la réalité, ce dépistage est loin d'être assuré. Et surtout, il n'y a pas de personnel suffisant pour faire face au surcroît de travail qu'entraîne le confinement et les protections indispensables manquent toujours. Les personnels sont démunis face à la maladie, et malgré leur travail extraordinaire, on



Plus de 8 000 décès dans les Ehpads et autres établissements médico-sociaux depuis le début de la crise sanitaire. Le manque de moyens et de personnel aggrave cette crise.

estime que lorsque le virus entre sur un site, le taux de mortalité atteint 20 à 30 %.

Cette crise est révélatrice de l'état de notre société qui relègue les personnes âgées, les considère comme des inutiles improductifs, voire comme un fardeau. Pourtant, outre le rôle social que joue cette population, sa contribution au fonctionnement – y compris économique – de la société n'est plus à prouver. Les gouvernements successifs n'ont jamais voulu prendre en compte cette

question : la France est, parmi les pays de l'OCDE, un de ceux qui consacre le plus faible effort budgétaire à la perte d'autonomie.

La loi « Grand âge » a été reportée à plusieurs reprises, elle devient urgente, comme le rappelle Dominique Libault, auteur du rapport censé la préparer : « une loi sur le grand âge s'impose, la crise sanitaire montre qu'on ne peut plus attendre ». Le SNES et la FSU rappellent la nécessité de créer un grand service public de l'autonomie, avec une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. ■

Marjène Cahouet

Retraités citoyens

Dans ces temps rudes, les retraités poursuivent leur action. Au niveau national, le groupe des 9 a exprimé, dans un communiqué de presse, sa colère, son indignation et ses revendications. Dans plus de 40 départements, les organisations syndicales de retraités, dans l'unité, interpellent les pouvoirs publics pour leur rappeler leurs responsabilités dans la crise actuelle et leurs exigences immédiates en matière d'accès aux soins et de mesures de protection.

La gestion catastrophique de la pandémie confirme qu'une fois de plus, les retraités sont considérés comme des citoyens de seconde zone, inutiles et improductifs, voire comme des fardeaux. Au nom de quoi a-t-on envisagé une sortie du confinement plus tardive pour eux ? Par compassion ou parce qu'ils ne sont pas force de travail ?

Les retraités ne sont pas que des victimes en puissance du Covid-19. Ils participent aux actions d'entraide et de solidarité. Et exigent d'être traités à égalité, comme citoyens à part entière.

Hôpital Entre charité et solidarité

Les signes de gratitude envers les soignants et les dons aux hôpitaux sont nombreux, réconfortants. Mais cette reconnaissance devra se traduire en changements politiques profonds.

Il a fallu la crise du Covid-19 pour que les médias et l'opinion publique prennent conscience de l'état de fragilité et de délabrement du système hospitalier, mais aussi de son rôle fondamental. Cela a débouché sur un élan de solidarité remarquable.

Au rituel quotidien des applaudissements de 20 h se sont ajoutées de nombreuses aides concrètes pour les soignants : proposition d'hébergements, offres de repas, de masques... La profession elle-même a par ailleurs fait preuve d'une exceptionnelle solidarité, par l'engagement d'infirmiers qui ont changé temporairement de région en rejoignant les zones en tension, par la mobilisation des syndicats d'internes des hôpitaux parisiens qui ont organisé le déploiement de volontaires en renfort dans les services d'urgences ainsi que par l'assistance offerte aux jeunes soignants en souffrance.

Emplâtres

Parallèlement à ces solidarités citoyennes et professionnelles, certains hôpitaux ont été contraints de faire la manche, par des appels aux dons, dans les régions fortement touchées (l'AP-HP a lancé un fonds d'urgence pour le soutien des équipes) mais aussi dans des zones peu touchées par l'épidémie comme la côte basque.

Les solidarités et la charité sont donc nécessaires pour pallier les carences des pouvoirs publics. Pourtant, depuis le début de la crise, le Président semble s'être enfin décidé à accorder aux soignants la considération qu'ils méritent et à investir dans l'hôpital.

Une prime a été instituée pour les soignants, 500 à 1 500 euros en fonction du lieu d'exercice et les heures supplémentaires seront payées (enfin ! mais n'est-ce pas normal ?) et majorées. Et aussi, promesse a été faite d'une revalorisation des carrières et des rémunérations. Il aura fallu une catastrophe sanitaire pour que cette question soit enfin abordée alors que la France est en 28^e position des pays de l'OCDE en la matière. Pour les soignants, c'est très insuffisant, d'autant qu'il n'y a rien de prévu côté embauches alors que c'est essentiel pour l'amélioration des conditions de travail.

Le Président n'a encore rien précisé sur le sujet des investissements mais la note qu'il a commandé à la Caisse des dépôts et consignations n'augure rien de bon, car elle fait la part belle aux partenariats public-privé, aux startups et au numérique. Si vous avez aimé le virage ambulatoire qui nous a mené dans le mur, vous adorerez le tournant numérique, qui à coup sûr ne réduira pas les fractures. ■

Hervé Moreau



© Jeanne Marguier/Flickr

Décryptage De la crécelle au tracking

La situation de « confinement » instaurée mi-mars est une claustration quasi-générale par ordre d'État pour raison sanitaire.

La société, considérée dans son ensemble, continue actuellement d'assumer une restriction exceptionnelle mais limitée et temporaire des libertés individuelles (liberté d'aller et venir) et collectives (liberté de rassemblement...) à raison des impératifs sanitaires collectifs tels qu'acceptés.

L'horizon du « déconfinement » progressif change la donne : mises en isolement particulières ou ponctuelles au lieu du confinement général, méthodes de dépistage des contagieux. On nous dit « traçage », transcription adoucie du vocable « tracking » : *to track* signifie en réalité : pister. L'Histoire

nous offre deux enseignements bien différents.

À la trace

La lèpre, maladie de faible contagiosité, est connue depuis la plus haute antiquité, au travers du regard religieux du pur et de l'impur : la corruption charnelle et visible manifeste l'impureté de l'âme, invisible. Le diagnostic et les mesures de purification rituelles et matérielles (isolement de l'impur...) figurent dans le *Lévitique* (Lv XIII à XV) et le *Deutéronome* (Dt XXIV). La tradition chrétienne suivra ce fondamental vétéro-testamentaire : le concile de Lyon (583) interdit le voyage aux lépreux et les sépare du corps social, considérés comme déjà morts.

S'ouvre le temps du lazaret, des léproseries et des maladreries. Retranchés du monde des vivants, les lépreux doivent être reconnus hors du lazaret.

Dès le XII^e s., l'iconographie atteste deux attributs du lèpreux « divagant », c'est à dire sorti du lazaret : une pièce d'étoffe cousue sur le vêtement (tout comme la rouelle est imposée aux juifs), une cliquette ou crécelle devant être agitée tous les dix pas. Condamné à la solitude et à l'entre-soi, le lèpreux ne peut guère qu'espérer de la charité, et rien de la médecine : cela durera des siècles.

Volontaires ou pas. Tous fichés !

Pister ou dépister ?

Dans les années 1980, l'émergence du sida (plus de 30 millions de morts en quarante ans) pose, de façon apparemment étrange, des problématiques parallèles, mais les réponses furent tout autres. Face à une maladie dont on ne peut guérir (c'était il y a peu encore un arrêt de mort, irrévocable), le dépistage volontaire, le rejet du fichage des malades, des « mesures-barrières » appropriées (sécurisation



© Wikimedia cc : l'un des propriétés de l'usage, France, fin du 19^e siècle

confiner et pister les malades.

Aujourd'hui, le « traçage » des contagieux du covid-19 est à l'ordre du jour : le téléphone portable serait-il la nouvelle crécelle, « traçant » les séropositifs et les séronégatifs ? Face à la puissance des dispositifs informatiques et aux risques que chacun voit bien, on nous promet la déclaration sur la base du volontariat. C'est oublier que les non-volontaires seront inévitablement repérés comme tels : l'absence volontaire dans un fichier, même anonymisé, parle autant que le fait d'y figurer volontairement.

Les mots ont du sens : dépistage n'est pas pistage. Pardon, vous avez lu « pistage » ? C'est une erreur : on vous a expliqué qu'il fallait lire « traçage ». C'est plus convenable... mais convient-il que les citoyens et leurs libertés s'accoutument de cette nuance du vocabulaire ? ■ **Christophe Barbillat**

Crise sanitaire L'Afrique inquiète

La pandémie de Covid-19 semble pour le moment moins virulente en Afrique qu'ailleurs. Les syndicats enseignants sont néanmoins inquiets.

Les gouvernements ont pris diverses mesures de déconfinement et ont presque partout fermé les établissements scolaires. La continuité pédagogique reste très difficile dans des pays pauvres, aux villages parfois dépourvus d'électricité et aux métropoles à l'activité informelle dominante.

C'est le cas au Sénégal, au Niger et à Djibouti où les écoles ont fermé. Le couvre-feu a été décrété dans certaines zones et le confinement limite les déplacements. Des distributions de vivres aux plus pauvres ont lieu. Le confinement laisse sans revenus les travailleurs informels de la rue. Au Sénégal, Abdourahmane Gueye, secrétaire général de l'Union démocratique des enseignants (UDEN), déplore que beaucoup d'élèves perdent le contact avec l'École, car ils résident dans des localités dépourvues d'électricité et ne peuvent accéder aux programmes de télévision mis en place ou aux plateformes numériques. Il constate que le confinement est à présent mieux accepté : « Depuis le premier cas de décès, il semble que certains commencent à penser que nul n'est à l'abri ».

D'une crise à l'autre

Au Niger, le recrutement de 1 500 agents de santé supplémentaires ne pourra pas faire face à une recrudescence possible d'hospitalisations, dans un pays au système de santé publique défaillant. La catastrophe est inévitable « Si la simulation au plan mondial est prise en compte ; notre seule parade

reste, sans appel, la prévention », pense Issoufou Arzika Nanaïje, le secrétaire général du Syndicat national des enseignants du Niger (SNEN). « Nous manquons de moyens pour procéder à un enseignement par voie d'Internet ou télévisuel ou radiophonique car il n'y a pas d'électricité, de télévision, d'Internet partout. »

À Djibouti, la rigueur du confinement a complètement isolé les localités de province et la continuité pédagogique est souvent une illusion. Ahmad Kadar Nour, secrétaire général du Syndicat de l'enseignement primaire (SEP), déplore le non-respect du confinement, avec des réunions clandestines, des « soirées consacrées aux jeux de cartes, à la pétanque ». Beaucoup d'élèves sont dans une situation de survie et à la recherche de distributions gratuites de nourriture. Ils ne peuvent suivre les cours à la radio.

Portes ouvertes

Au Burundi, le gouvernement a depuis le début de la pandémie opté pour une position très particulière : ni confinement ni couvre-feu, écoles ouvertes, rassemblements religieux encouragés et pas de limitation des déplacements. Les seules recommandations sont de se laver fréquemment les mains. Rémy Nsengiyumva, président du STEB, fait part de son inquiétude : « Les écoles sont ouvertes et les examens se déroulent normalement. Nous nous inquiétons des moyens dont le gouvernement dispose pour faire face à l'épidémie. Nous continuons à demander qu'il ait un renforcement des mesures et une fermeture temporaire des écoles ».

Tous nos partenaires ont réduit ou cessé leurs activités en raison de la pandémie. Leur constat est unanime : jamais les systèmes de santé africains ne pourront faire face en cas de flambée épidémique sur le continent. ■

Élisabeth Jacquet



© Wikimedia cc : Anny Piskit

Publicité

GMF EST PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRE DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC ET DE TOUS CEUX QUI SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES DURANT CETTE CRISE.

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT.

Afin d'être à vos côtés dans cet effort collectif de lutte contre la propagation du virus et ce, malgré la fermeture de nos agences au public, nous gardons le contact avec vous :

- sur gmf.fr
- sur l'application GMF
- par téléphone au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 17h)

GMF 1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF
ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 5312Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret. Adresse postale : 40930 Orléans Cedex 9
GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 395 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 772 901
Siège social : 148 rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret.

